CONDITIONS ET TARIFS

AU 1ER JANVIER 2026 - MISE À JOUR AU 20 NOVEMBRE 2026



OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES DESTINÉS AUX PARTICULIERS

Banque BCP

Prix en euros (sauf indication contraire), exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des particuliers en vigueur au 1er janvier 2026. La Banque BCP fonde sa relation clients sur la confiance et la transparence :

- À toute ouverture de compte nous vous remettons ou vous envoyons sur votre Messagerie Sécurisée Internet une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés ainsi que le Document d'Information Tarifaire. Dans le cas où ces derniers ne vous auraient pas encore été remis, vous pouvez vous les procurer auprès du conseiller clientèle de votre agence Banque BCP.
- Ce document est également disponible depuis notre site internet : www.banquebcp.fr. Ces conditions et tarifs annulent et remplacent à compter du 01/01/2026, les précédentes conditions tarifaires.
- Nous vous laissons le choix de souscrire aux produits ou services que vous voulez associer à votre compte de dépôt, soit dans le cadre d'une offre groupée de services, soit dans le cadre d'un achat à l'unité.

Votre agence Banque BCP se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

RÉALISEZ VOS OPÉRATIONS À DISTANCE SUR LE SITE OU L'APPLICATION MOBILE

Depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone, et où que vous soyez dans le monde, gérez vos comptes à distance en toute sécurité ! Accédez à votre espace de banque à distance sur **www.banquebcp.fr** depuis votre ordinateur ou depuis l'application Banque BCP sur tablette ou smartphone. L'accès à ce service est gratuit. (1)

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

La plupart des opérations courantes sont réalisables à distance : consulter ses comptes, effectuer un virement, gérer sa carte bancaire (plafonds, oppositions, verrouillages) ou même simuler un crédit personnel.

Notre guide est à votre disposition pour retrouver l'ensemble des fonctionnalités de nos services de Banque à Distance :

Téléchargez le guide en scannant le QR code :

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS AU 01/01/2026 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous s'entendent hors offre groupée de service (Forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance[1] (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.) : **BCP Direct**	**GRATUIT** (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS : **BCP ALERTES**	1,00 € par mois soit, pour information, 12,00 €/an (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	16 € par trimestre soit, pour information : 64 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale - à débit immédiat **carte CB VISA Classic** - à débit différé **carte CB VISA Classic** - à débit immédiat et à autorisation systématique : **carte CB VISA Classic à contrôle de solde systématique**[2] [3] - à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique : **carte CB VISA Classic à contrôle de solde quasi-systématique**	 49,00 €/an 49,00 €/an 43,00 €/an 43,00 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	4 retraits d'espèces **GRATUITS** par mois. Puis 1,00 € par retrait à partir du 5e
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : **Assurance sur compte**[4]	36,00 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) - en agence - par Internet	6,40 €/virement **GRATUIT**
Prélèvement - frais par paiement d'un prélèvement SEPA - frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	 **GRATUIT** **GRATUIT**
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

GLOSSAIRE

Pour les termes qui font l'objet de cet icône a, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier https://www.banque-france.fr/fr/comites-consultatifs/ccsf/glossaire-du-ccsf.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) proposé(s) dans BCP Direct.
(2) Carte uniquement commercialisée dans le cadre des offres : Services Bancaires de Base, OCF (Offre Clientèle Fragile) et Satellis autonomie (Offre à destination des majeurs protégés).
(3) La carte CB VISA Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 11 ans.
(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie pas le Code des assurances.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs au 01/01/2026 aux particuliers 3

1 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE
- Ouverture, transformation, clôture 5
- Relevés de compte 5
- Tenue de compte 5
- Services en agence 5
- Services Bancaires de base 6
- Prestations de base 6

2 BANQUE À DISTANCE 7

3 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT
- Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services) 8
- Virements 11
- Autres opérations 11
- Prélèvements SEPA/TIP SEPA 11
- Chèques 12

4 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES
- Les Formules 13
- Offre Satellis Autonomie 16
- OCF - Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité 16
- Offres retirées de la commercialisation 17

5 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS
- Commission d'intervention 19
- Opérations particulières 19
- Incidents de paiements 20

6 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS
- Découverts et autorisations de découvert 21
- Crédits à la consommation 21
- Crédits immobiliers 22
- Frais de garanties 22
- Assurances 22

7 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS
- Ouverture/clôture et frais de tenue de compte et de gestion 23
- Gestion Privée 23
- Épargne bancaire 23
- Autres services 23
- Placements financiers 24

8 ASSURANCE ET PRÉVOYANCE
- Assurance pour vous et vos proches 27
- Vous protéger au quotidien 27
- Assurance moyen de paiement 27
- Assurances pour vos biens 28
- Assurer votre épargne 28
- Offres retirées de la commercialisation 28

9 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE 29
- Frais de succession en France et à l'international 29

10 OPÉRATIONS INTERNATIONALES 30
- Option internationale 30
- Opérations par carte bancaire 30
- Opérations par chèques 30
- Virements internationaux 30

11 TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES 31

12 INFORMATIONS UTILES 33

13 RÉSOUDRE UN LITIGE 35

1 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture / clôture de compte de dépôt **GRATUIT**
- Désolidarisation de compte joint 41,85 €
- Service d'aide à la mobilité bancaire (Domilis) [a] **GRATUIT**
- Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois **GRATUIT**
- Virement de clôture du compte de dépôt **GRATUIT**

RELEVÉS DE COMPTE

	Papier	Électronique [1]
• Périodicité mensuelle	**GRATUIT**	**GRATUIT**
• Autre périodicité	4,10 € / envoi avec débit à la fin de chaque mois	**GRATUIT**
• Réédition relevé de compte au guichet	7,65 €	Non concerné
• Relevé annuel de frais [a]	**GRATUIT**	**GRATUIT**

TENUE DE COMPTE [2]

- Frais tenue de compte [a] de dépôt (hors offres groupées de service) 16,00 € / trimestre
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif [2] 30,00 € / an

dans la limite du solde créditeur du compte [2]

À SAVOIR

Exonération de frais de tenue de compte pour les détenteurs :
- d'un compte de dépôt sans moyen de paiement,
- d'un compte de dépôt avec moyens de paiement mais dont le nombre d'opérations sur le compte est inférieur à 5 par trimestre.

Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

- Changement d'adresse **GRATUIT**

	Par Internet / Mobile / GAB	Au guichet de la Banque BCP
• Édition du RIB ou de l'IBAN	**GRATUIT**	3,40 €

IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT, REMISE DE CHÈQUE

- Versement d'espèces **GRATUIT**

	Automate de la Banque BCP avec CB	Automate avec Retrait SMS
• Retrait d'espèces	**GRATUIT**	**GRATUIT**

- Remise de chèque(s) [3][4] **GRATUIT**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique (carte Tempo)
 - Dans l'agence de domiciliation **GRATUIT**
 - Hors agence de domiciliation 5,10 € / retrait

(1) Sous réserve de la souscription au service « e-Documents ».
(2) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du solde créditeur.
(3) Date de valeur : J+1 jour ouvré (J = jour de comptabilisation).
(4) Délais d'indisponibilité des fonds sur compte de dépôt : 10 J ouvrés. Délai pendant lequel la Banque BCP peut refuser une avance sur le chèque remis à l'encaissement. La mise à disposition des fonds ne préjuge pas du dénouement des opérations d'encaissement.

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)[1]

- Frais de recherche de document(s) de moins d'un an (par document) 22,30 €
- Frais de recherche de document(s) de plus d'un an (par document) 41,40 €
- Supplément par photocopie 2,10 €
- Établissement d'attestation simple 22,30 €
- Photocopies
 Fournies à la clientèle ou pour l'administration fiscale (par feuille) 2,10 €

AUTRES SERVICES

- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) 29,60 €

SERVICES BANCAIRES DE BASE[2] GRATUIT

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- Fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- Des moyens de consultations à distance du solde du compte,
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de la Banque BCP,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse.

À SAVOIR
Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 19).

Commission d'intervention 4 € / opération (dans la limite d'un plafond mensuel de 20 €)
(pour les clients détenteurs des Services Bancaires de Base)

PRESTATIONS DE BASE[3]

- L'ouverture et la clôture du compte GRATUIT
- Un changement d'adresse par an GRATUIT
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire GRATUIT
- La domiciliation de virements bancaires GRATUIT
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte GRATUIT
- La tenue du compte Tarifs standards[4]
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires Tarifs standards[4]
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance Tarifs standards[4]
- Des moyens de consultations à distance du solde du compte Tarifs standards[4]
- Les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets ou aux distributeurs automatiques de la banque Tarifs standards[4]
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne Tarifs standards[4]

(1) Hors champs d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L.133-1 du Code Monétaire et Financier.
(2) Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.
(3) Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).
(4) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document concernant les conditions et tarifs des opérations et services..

2 BANQUE À DISTANCE



BCP Direct **GRATUIT**
Abonnement à des services de banque à distance (internet[1], téléphone fixe[2], téléphone mobile, etc.)[3]

E-DOCUMENTS[4] **GRATUIT**
Service permettant d'accéder à vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

BCP ALERTES 1,00 € TTC / mois
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS.

LIBRE-SERVICE BCP **GRATUIT**
Service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et bornes libre-service Banque BCP.

SERVICE DE SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL)
(fonctionne avec une carte bancaire Banque BCP dont le client est titulaire)
- Adhésion au service SOL SMS **GRATUIT**

SECUR'PASS **GRATUIT**
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.

AGRÉGATION DE COMPTES **GRATUIT**
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.

PILOTAGE DE LA CARTE BANCAIRE DEPUIS L'ESPACE BANQUE À DISTANCE.[5]
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte **GRATUIT**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse **GRATUIT**
- Consultation du code confidentiel et données de la carte[6] **GRATUIT**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)[6] **GRATUIT**
- Désactivation/activation des paiements à distance **GRATUIT**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger **GRATUIT**

Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte CB VISA Classic à contrôle de solde quasi-systématique dans la gestion de son budget[6]
- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur **GRATUIT**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur **GRATUIT**

PILOTER SON CRÉDIT IMMOBILIER
- Réédition tableau d'amortissement en autonomie 20,00 €

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.
(2) Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe, hors surcoût selon opérateur.
(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans l'abonnement de banque à distance.
(4) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque.
(5) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.
(6) Fonctionnalités uniquement disponibles sur notre application mobile.

3 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES
(cotisation annuelle, hors cotisation à une offre groupée de services)

Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à débit différé)
L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à débit immédiat)
L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)
L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 11 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)
L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre de Services Bancaires de Base, d'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et des majeurs protégés.

COTISATION CARTE

Carte de paiement commercialisée dès 11 ans
- Carte CB VISA Classic à contrôle de solde systématique 43,00 €

Cartes de paiement commercialisées dès 12 ans

Cartes (tarif annuel)	 CB VISA Classic à contrôle de solde systématique (1)	 CB VISA Classic à contrôle de solde quasi-systématique
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	43,00€	43,00€

Visuels des cartes non contractuels.

Carte de retrait commercialisée dès 16 ans
- Carte de retrait VISA Plus 13,00 €

(1) Carte CB VISA Classic à contrôle de solde systématique commercialisée pour les offres d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et majeurs protégés : Services Bancaires de Base, OCF.

Cartes de paiement commercialisées dès 18 ans

Cartes (tarif annuel)	 VISA Plus Nomea [1]	 CB VISA Classic	 VISA Premier	 VISA Infinite
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	23,50 €	49,00€	153,00 €	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	-	49,00€	153,00 €	340 €

Visuels des cartes non contractuels.

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)[2]

Cartes (tarif annuel)	 CB VISA Classic Navegador	 VISA Premier Navegador	 VISA Platinum Navegador
Fourniture d'une carte de débit /crédit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	49,00 €	148,00 €	-
Fourniture d'une carte de débit /crédit (carte de paiement internationale à débit différé)	49,00 €	148,00 €	217,00 €

Visuels des cartes non contractuels.

À SAVOIR

- En payant avec une carte VISA Navegador ou VISA Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.
- Avec le débit différé, vos paiements par carte sont regroupés et prélevés sur votre compte une seule fois par mois : tous les paiements effectués entre le 1er et le 30 (ou 31) du mois sont débités du compte le 4 du mois suivant (ou jour ouvré suivant). C'est ce qu'on appelle l'encours des paiements par carte. Contrairement aux paiements, les retraits d'espèces réalisés aux distributeurs automatiques de billets et aux guichets sont débités immédiatement de votre compte.

PAIEMENTS PAR CARTE

- Paiement par carte en euros dans la zone euro[3] (la carte est émise par la banque) **GRATUIT**
- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
 - Commission proportionnelle 2,90 %
 - Maximum de perception 7,15 €

(1) Carte uniquement commercialisée pour les personnes protégées.
(2) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.
(3) Voir détail zone euro page 33.

RETRAITS D'ESPÈCES

Retraits en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique) Banque BCP et Caisse d'Épargne **GRATUIT**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale). Des frais peuvent être prélevés par des banques de la zone Euro lors d'un retrait effectué sur leur distributeur.

Cartes	CB VISA Classic à Contrôle de solde quasi-systématique ou systématique	CB VISA Classic ou CB VISA Classic Navegador	VISA Premier ou VISA Premier Navegador	VISA Infinite, ou VISA Platinum Navegador
Jusqu'à 4 retraits dans le mois	**GRATUIT**	**GRATUIT**	**GRATUIT**	**GRATUIT**
À partir du 5e retrait dans le mois	1,00 €/retrait	1,00 €/retrait	1,00 €/retrait	**GRATUIT**
Retraits illimités dans le mois	**GRATUIT** si carte détenue dans le cadre d'un pack Prestigio, d'une Formule Confort, d'une Formule Optimal ou de l'offre OCF			

- Frais par retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Banque BCP ou d'une Caisse d'Épargne) **GRATUIT**

Retraits en devises

	Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque d'une autre banque hors zone euro
Commission proportionnelle	2,90 %
Commission fixe	3,70 €

LES AUTRES SERVICES CARTES

- Réédition/réactivation de code confidentiel 17,35 €
- Envoi de code confidentiel en urgence, en recommandé ou en Agence 26,55 €
- Envoi de carte en urgence en recommandé ou en agence 26,55 €
- Refabrication de carte avant échéance (sauf anomalie ou démagnétisation) 23,00 €
- Mise en place d'un plafond exceptionnel de retraits d'espèces ou de paiement
 - Au guichet de l'agence 21,25 €
 - Sur internet ou application mobile (jusqu'a 3 fois/an) [1] **GRATUIT**
- Frais d'envoi de carte en recommandé 10,75 €
- Désactivation du mode "Sans Contact" **GRATUIT**
- Pilotage de la carte sur internet ou application mobile [2] **GRATUIT**
- Service e-Carte (sur internet sans avoir à communiquer les données de sa carte bancaire ; service disponible depuis l'application mobile)[2] 12,00 €/an
- Solution de paiement mobile agréées par la Banque BCP **GRATUIT**

(1) Gratuit depuis l'espace de banque à distance dans la limite de 3 modifications par an et sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Banque BCP et d'avoir activé Secur'Pass.

(2) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance BCP DIRECT de votre banque et d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Banque BCP et d'avoir activé Sécur'Pass.

VIREMENTS [1]

- Réception d'un virement SEPA[1] occasionnel ou permanent GRATUIT
- **Service Wero** *(Uniquement sur l'application mobile)* GRATUIT
 Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile ou une adresse email ou un QR code Wero.

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte Banque BCP

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA Classique	6,40 € / virement	GRATUIT
Frais par virement SEPA instantané	6,40 € / virement	GRATUIT
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)	6,40 € / virement	GRATUIT

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA Classique	6,40 € / virement	GRATUIT
Frais par virement SEPA instantané	6,40 € / virement	GRATUIT
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)	6,40 € / virement	GRATUIT
Autres		
Ajout de bénéficiaire	3,40 €	GRATUIT
Suppression de bénéficiaire	3,40 €	GRATUIT

- Virement de clôture du compte de dépôt GRATUIT

VIREMENTS HORS SEPA

- Frais par virement URGENT France (hors SEPA) valeur jour (demande avant 15h) 27,65 €

AUTRES OPÉRATIONS

- Frais d'intervention (Frais d'annulation ou de modification d'un virement, demande de retour de fonds sur virement) 30,10 €

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIPSEPA[2]

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA GRATUIT
 (y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt)
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA GRATUIT
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements[3] GRATUIT
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA GRATUIT
- Paiement de titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA) GRATUIT

(1) Émission d'un virement SEPA (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros. Comprend les pays de l'Union européenne + Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Monaco, Saint-Marin, État du Vatican et Principauté d'Andorre.
(2) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA ci-dessus).
(3) Uniquement si la révocation de l'ordre de paiement intervient au plus tard à la fin du jour ouvrable précédant le jour convenu pour le débit des fonds.

	via l'espace client (internet ou application mobile)	Au guichet de la Banque BCP
Retrait du consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	GRATUIT	GRATUIT
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS / RUM ou ICS)	NC	17,35 €

ICS (Identifiant Créancier SEPA)
Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)
À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

LISTE NOIRE
Le client donne instruction à la Banque BCP de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Banque BCP. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

LISTE BLANCHE
Le client donne instruction à la Banque BCP de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

CHÈQUES

- Mise à disposition de chéquier à l'agence GRATUIT
- Remise de chèque(s) GRATUIT
- Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré [1] (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité *(voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)*
- Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité *(voir conditions générales des comptes d'épargne)*
- Paiement d'un chèque GRATUIT
- Renouvellement automatique de chéquier GRATUIT
- Frais d'envoi de chéquier
 - Envoi par lettre recommandée 11,65 €
 - Envoi par courrier simple GRATUIT
- Frais d'émission d'un chèque de banque à en agence 22,95 €
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois 13,80 €

La date de valeur
Date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement
La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Banque BCP vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparait sur votre compte. Toutefois, la Banque BCP peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUES

- Frais d'opposition chèque(s) à par l'émetteur 24,50 € / par chèque
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur 28,60 € / par chéquier

(1) Jour ouvré : jour effectivement travaillé par la Banque, le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

4 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

LES FORMULES

À SAVOIR
La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire[9]

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles[1]	 **CB VISA Classic** à contrôle de solde systématique ou quasi-systématique[2]	 **CB VISA Classic[3] ou CB VISA Classic Navegador[4]** Débit Immédiat ou Débit Différé[5]
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)[6] : BCP DIRECT* • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel électronique* • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : Alertes BCP • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux) [7][8] • Les services Eparfix ou Eparplus *(Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie. Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.)* • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Banque BCP* • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques Banque BCP et 4 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors Banque BCP et Caisse d'Epargne) situés en zone euro	
Formule Famille[1][9]	12,25 €/mois	
Formule Individuelle[1][10]	9,35 €/mois	
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans	1,00 €/mois - GRATUIT à compter du 01/06/2026	
Option Internationale	Tarification et conditions disponibles en page 29 et 31	

À SAVOIR
Les clients détenteurs de l'offre Formule Initial bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert*.

*Sous réserve d'acceptation par la Banque BCP.

** Services gratuits à l'unité*
(1) Parmi les cartes disponibles : si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
(2) La carte CB VISA Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans et la CB VISA Classic à contrôle de solde systématique à partir de 11 ans.
(3) Les cartes CB VISA Classic et VISA Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.
(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(5) La carte CB VISA Classic à débit différé n'est pas commercialisée auprès des mineurs.
(6) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans BCP DIRECT.
(7) À l'exception des clients mineurs.
(8) Sous réserve d'acceptation par la Banque BCP.
(9) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.
(10) Une deuxième carte aux choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50% du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles [1]	 **CB VISA Classic** à contrôle de solde systématique ou quasi-systématique [2]	 **CB VISA Classic [3] ou CB VISA Classic Navegador [4]** Débit Immédiat ou Débit Différé [5]	 **VISA Premier [3] [5] ou VISA Premier Navegador [4]** Débit Immédiat ou Débit Différé
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) [5] : BCP DIRECT* • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel électronique* • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : Alertes BCP • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux) [6] [7] • Les services Eparfix ou Eparplus *(Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie. Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.)* • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Banque BCP* • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Banque BCP et Caisse d'Épargne et des autres banques (hors réseau Banque BCP et Caisse d'Épargne) situés en zone euro • Assurance sur Compte *(protection en cas de perte/vol des moyens de paiements/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)* [8]		
Formule Famille [1] [9]	16,00 € / mois		21,00 € / mois
Formule Individuelle [1] [10]	14,00 € / mois		
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans	2,00 € / mois		
Option Internationale	Tarification et conditions disponibles en page 29 et 31		

À SAVOIR

Les clients détenteurs de l'offre Formule Confort bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert* et de l'exonération des intérêts débiteurs jusqu'à un solde débiteur de 500 euros, dans la limite de l'autorisation de découvert accordée*.

*Sous réserve d'acceptation par la Banque BCP.

** Services gratuits à l'unité*

(1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte CB VISA Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans et la carte CB VISA Classic à contrôle de solde systématique à partir de 11 ans.

(3) Les cartes CB VISA CLASSIC et VISA Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs..

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans BCP DIRECT.

(6) À l'exception des clients mineurs.

(7) Après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(8) Contrat assuré par BPCE Assurance, entreprise régie par le Code des Assurances.

(9) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(10) Si fourniture d'une deuxième carte aux choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50% du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles [1]	 **CB VISA Classic** à contrôle de solde systématique ou quasi-systématique [2]	 **CB VISA Classic [3] ou CB VISA Classic Navegador [4]** Débit Immédiat ou Débit Différé [5]	 **VISA Premier [5] ou VISA Premier Navegador [4]** Débit Immédiat ou Débit Différé	 **VISA Platinum Navegador [4]** Débit Différé	 **VISA Infinite [5]** Débit Différé
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)[6] : BCP DIRECT* • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel électronique* • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : Alertes BCP • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux) [7][8] • Les services Eparfix ou Eparplus *(Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie. Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.)* • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Banque BCP* • Tenue de compte • Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour+ *(option de paiement en zone euro et à l'internationale)* • Des virements SEPA[9] instantanés (Instant Payment) sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé • Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus • Assurance sur Compte *(protection en cas de perte/vol des moyens de paiements/ vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés) [10]*				
Formule Famille [1] [11]	31,00 € / mois		39,00 € / mois	50,50 € / mois	
Formule Individuelle [1] [12]	23,00 € / mois		28,70 € / mois	40,00 € / mois	
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans	4,00 € / mois		6,00 € / mois	8,00 € / mois	

À SAVOIR

Les clients détenteurs de l'offre Formule Optimal bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert* et de l'exonération des intérêts débiteurs jusqu'à un solde débiteur de 1000 euros, dans la limite de l'autorisation de découvert accordée*.

*Sous réserve d'acceptation par la Banque BCP.

** Services gratuits à l'unité*

(1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte CB VISA Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans et la carte CB VISA Classic à contrôle de solde systématique à partir de 11 ans.

(3) La carte CB VISA Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) Les cartes CB VISA Classic à débit différé, VISA Premier CB VISA Classic, VISA Platinum et VISA Infinite ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(6) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans BCP DIRECT.

(7) À l'exception des clients mineurs.

(8) Sous réserve d'acceptation par la Banque BCP.

(9) SEPA, voir définition en page 33.

(10) Contrat assuré par BPCE Assurance, entreprise régie par le Code des Assurances.

(11) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(12) Si fourniture d'une deuxième carte aux choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50% du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

SATELLIS AUTONOMIE II

À PARTIR DU 26/10

Satellis Autonomie II est une offre groupée de services[1] réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'Assurance sur Compte[2], un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier sur demande destiné au gestionnaire et une carte de retrait, nationale ou internationale, ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant : • La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt • Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : carte CB VISA Classic à Autorisation Systématique[3] • Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte • Quatre émissions de virements mensuels SEPA[4] dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité • Deux chèques de banque par mois • Abonnement à des services de banque à distance (internet, mobile téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein de la Banque BCP • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte • La fourniture de relevés d'identités bancaires • Un changement d'adresse une fois par an	1,00 €/mois soit 12,00 €/an

- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte[5] 16,50 €/mois
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier 4,00 €/opérations
 dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50 €/mois
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[5] pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier Plafonnement à 25,00 €/mois
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[5] pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier. Plafonnement à 16,50 €/mois
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision[6] :
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 €. Montant de l'opération plafonné à 6,00 €[7]
 - Si le montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € 6,00 €/rejet[7]
 - Frais dans la limite d'un plafond de 16,50 €/mois[8]

(1) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.
(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(3) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
(4) Hors virement SEPA instantané.
(5) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.
(6) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et télérèglements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.
(7) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.
(8) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

OFFRE SATELLIS AUTONOMIE *(Cette offre n'est plus commercialisée)* 3,30 € / mois

Offre de services réservée aux personnes protégées majeures et mineures de plus de 12 ans comprenant :

- Un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement BCP Protection) (1)
- Service e-Documents
- Service opposition (1)
- Satellis Assurance (1)
- Service d'épargne automatique

L'offre met à disposition un chéquier sur demande au gestionnaire et une carte de retrait, nationale ou la fourniture d'une carte de débit (Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique) ou une carte Noméa.

PACK BCP PRESTIGIO *(Cette offre n'est plus commercialisée)*

Offre groupée de services comprenant :

- Une carte bancaire au choix : 1er titulaire : carte VISA Platinum, carte VISA Infinite, carte VISA Premier Navegador, carte VISA Premier / 2e titulaire : carte VISA Infinite, carte VISA Premier Navegador, carte VISA Premier, carte CB VISA Classic Navegador, carte CB VISA Classic
- Assurance Moyens de Paiements : BCP Protection (1)
- Assurance Protection Juridica (1)
- Assurance Protection de votre identité (1)
- Assurance Compte BCP Sécurité (5)
- Service e-Documents
- 4 transferts gratuits en France ou vers le Portugal (Millennium BCP), par an
- Commission tenue de compte
- Relevé de compte multi-produits (GRATUIT hors offre groupée de services)
- BCP DIRECT (service de banque à distance)
- Service e-Carte
- Retraits illimités en dehors des distributeurs de la Banque BCP

Cotisation mensuelle à une offre groupée de services Pack BCP Prestigio avec :	1 TITULAIRE	2 TITULAIRES avec 1 * ou 2 cartes
Carte VISA Platinum	27,60 €	37,70 €
Carte VISA Infinite ou à débit différé	37,70 €	52,95 €
Carte VISA Premier ou Premier Navegador à débit immédiat ou à débit différé	20,60 €	27,35 €
Carte VISA Infinite ou à débit différé + tout autre type de carte (hors Infinite et Platinum)	-	42,35 €
Carte Infinite ou à débit différé + Carte VISA Platinum à débit différé	-	49,80 €
Carte VISA Premier ou VISA Premier Navegador + tout autre type de carte (hors Platinum, Infinite)	-	27,35 €
Carte VISA Platinum à débit différé + tout autre type de carte (hors Infinite et Platinum)	-	30,25 €

** 2 titulaires / 1 carte : cette offre est retirée de la commercialisation*

PACK BCP UNIVERSAL *(Cette offre n'est plus commercialisée)*

Offre groupée de services comprenant :

- Une carte bancaire au choix : carte CB VISA Classic, Carte CB VISA Classic Navegador
- Assurance Moyens de Paiements : BCP Protection (1)
- Assurance Protection Juridica (1)
- Assurance Protection de votre identité (1)
- Service e-Documents
- 2 transferts gratuits en France ou vers le Portugal (Millennium bcp), par an
- Commission tenue de compte
- Relevé de compte multi-produit (GRATUIT hors offre groupée de services)
- BCP DIRECT (service de banque à distance)
- Service e-Carte
- En option : Assurance Compte BCP Sécurité (2)

(1) Contrat assuré par Axa France IARD, entreprise régie par le code des assurances.
(2) Contrat assuré par IMPERIO Assurances et Capitalisation S.A., entreprise régie par le code des assurances.

Cotisation mensuelle à une offre groupée de services Pack BCP Universal avec :	1 TITULAIRE	2 TITULAIRES avec 1* ou 2 cartes
Carte CB VISA Classic, Navegador à débit immédiat ou débit différé ou Classic à autorisation systématique	10,10 €	13,50 €
Option compte BCP Sécurité[2] (Cotisation mensuelle en sus de la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services)	2,50 €	5,00 €

** 2 titulaires / 1 carte : cette offre n'est plus commercialisée*

PACK BCP JEUNES 16-25 ANS *(Cette offre n'est plus commercialisée)*

Offre groupée de services comprenant :
- Une carte bancaire au choix : carte CB VISA Classic, CB VISA Classic Navegador et Carte VISA Plus
- Assurance Protection de Votre Identité[1]
- Service e-Documents
- BCP DIRECT (service de banque à distance)
- En option l'assurance moyens de paiement : Assurance BCP Protection[1]

Cotisation mensuelle à une offre groupée de services Pack BCP Jeunes 16-25 ans	De 16 à 18 ans	+ 18 ans
CB VISA Classic à contrôle de solde systématique, Carte de retrait VISA Plus	GRATUIT	2,00 €
CB VISA Classic, CB VISA Classic Navegador	NON ÉLIGIBLE	2,00 €
Option Assurance BCP Protection[1] (Cotisation mensuelle en sus de la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services)	2,00 €	

**Aucune autorisation de découvert pour le client âgé de moins de 18 ans*

PACK GRANDES ECOLES 18-26 ANS

(Cette offre n'est plus commercialisée) 5,00 € / mois

Offre groupée de services comprenant :
- VISA Premier
- Assurance Moyens de Paiement : BCP Protection[1]
- Assurance Protection Juridica[1]
- Assurance Protection de Votre Identité[1]
- Sécur'Média (Formule 1 Individuelle de l'assurance casse / vol téléphone mobile)[3]
- Service e-Documents
- Retraits déplacés à l'international
- BCP DIRECT

PACK ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 18-25 ANS

(Cette offre n'est plus commercialisée) 3,00 € / mois

Offre groupée de services comprenant :
- Carte CB VISA Classic
- Assurance Moyens de Paiement : BCP Protection[1]
- Assurance Protection Juridica[1])
- Assurance Protection de Votre Identité[1]
- Sécur'Média (Formule 1 Individuelle de l'assurance casse / vol téléphone mobile)[3]
- Service e-Documents
- 4 Retraits déplacés à l'international / mois
- BCP DIRECT

FUTÉO *(Cette offre n'est plus commercialisée)* 2,00 € / mois

Offre groupée de services comprenant :
- Compte de dêpot
- Carte à autorisation systématique
- Service e-Documents
- BCP DIRECT (service de banque à distance)

(1) Contrat assuré par Axa France IARD, entreprise régie par le code des assurances.
(2) Contrat assuré par IMPERIO Assurances et Capitalisation S.A., entreprise régie par le code des assurances.
(3) Dans le cadre des offres « Pack Enseignement Supérieur » et « Pack Grandes Ecoles » la Banque BCP prend à sa charge le règlement de la cotisation d'assurance BPCE SECUR'MEDIA. Il est précisé que le montant de la cotisation sera prélevé par BPCE Assurances sur le compte du client avec ce type de pack. Le montant de la cotisation d'assurance sera ensuite crédité par la Banque BCP sur le compte du client dans la limite d'un plafond annuel de 42,60 € correspondant à la cotisation annuelle de la formule F1 Individuelle du contrat SECUR'MEDIA au 01/01/2017. Si le client souhaite souscrire une autre formule d'assurance SECUR'MEDIA, la différence de montant entre la cotisation choisie et le montant de la formule F1 Individuelle demeurera à sa charge.

5 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Incidents de fonctionnement du compte
Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement d'une autorisation de découvert).

COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention a
Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…).

À SAVOIR
Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (page 19 et 20). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 6).

- Commission d'intervention (par opération) 8,00 €
 - Dans la limite d'un plafond mensuel de 80,00 €
- Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF :
 - Par opération 8,00 €
 - Dans la limite d'un plafond mensuel de 25,00 €
 relatifs aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (1)
- Pour les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)
 - Par opération 4,00 €
 - Dans la limite d'un plafond mensuel de 16,50 €
 relatifs aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (1)
- Pour les bénéficiaires des Services Bancaires de Base (2) :
 - Par opération 4,00 €
 - Dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteurs (3) a 10 % du montant de la saisie dans la limite d'un plafond de 100,00 €
- Frais par saisie-attribution a / Frais par saisie-conservatoire 115,00 € (1)
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple) (4) a 10,00 €
- Frais de lettre de relance pour compte débiteur non autorisé (envoi en LRAR) 10,00 €
- Lettre de clôture juridique 38,00 €

BON À SAVOIR
La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :
- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser, et si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.
(2) Offre conforme à l'article D312-5-1 du Code Monétaire et Financier pris en application de l'article L312-1 du même code relatif au droit au compte.
(3) Ces frais ne sont pas soumis à la TVA.
(4) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

INCIDENTS DE PAIEMENTS

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision [1] :
 - Chèque inférieur ou égal à 50 € 22,00 € / rejet
 - Chèque supérieur à 50 € 42,00 € / rejet

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €

Rejet de chèque
Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours.
Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 36,00 €
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction 20,00 €
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté à (maximum 1 par jour) [2] 14,00 €
- Avis de sort sur chèque 10,00 €
- Chèque rejeté pour autre motif que sans provision 17,00 €
- Chèque revenu impayé (sauf sans provision) 24,00 €
- Récupération de valeur en situation de rejet 38,00 €

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

Rejet de prélèvement

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour) GRATUIT
- Frais de rejet de prélèvement à pour défaut de provision [3]
 - Prélèvement inférieur à 20 € Montant de l'opération
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20 € [4] 12,00 € / rejet
- Frais dans la limite d'un plafond journalier de 40 €
- **Pour les clients détenteurs de l'OCF** réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision [3]
 - Si montant de l'opération inférieur à 20 € Montant du prélèvement plafonné à 6,00 €
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € 6,00 € par rejet [4]

Frais dans la limite d'un plafond de 16,50 € / mois [5] [6]

Les clients dont le dossier a été jugé recevable par la commission de surendettement sont exonérés de frais de rejet de prélèvement (art. L722-12 du code de la consommation).

Rejet de prélèvement
Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision GRATUIT
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision GRATUIT
 Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation
- Frais par virement occasionnel incomplet 14,00 €
 (coordonnées bancaires manquantes ou erronées)

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte à par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif GRATUIT

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.
(2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque ou de prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.
(3) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.
(4) Impôts de bourse éventuellement applicables en sus.
(5) Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au 31/12 de chaque année, calculée par tranche, en fonction du barème indiqué. Pour une information complète et détaillée sur les coûts et frais relatifs aux produits et services financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à ce type d'opération, service, instrument financier ou service auxiliaire que l'établissement fournit au Client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.
(6) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

6 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

OPÉRATIONS DE DÉCOUVERT EN COMPTE

AUTORISATION DE DÉCOUVERT (1) (2)

- Autorisation de découvert à durée indéterminée
 - Intérêts débiteurs au taux de 12,60%(3), soit taux de base Banque BCP(4) + 9%
 - Frais de dossier ou renouvellement 38,80 €

 Le TAEG(5) réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.
- Autorisation de découvert à durée déterminée
 - Intérêts débiteurs aux taux de 12,60%(3), soit taux de base Banque BCP(4) + 9%
 - Frais de dossier ou renouvellement 38,80 €

 Le TAEG(5) réel, fonction de votre utilisation sera indiqué sur vos relevés de compte.
- Découvert Négocié Dégressif OCF
 - Intérêts débiteurs au taux de **4,95 %/an fixé dans la limite du taux d'usure**

 Le TAEG(5) réel, fonction de votre utilisation, pourra vous être communiqué sur demande.
- Découvert Négocié Dégressif standard Nous consulter(6)

DÉPASSEMENT (1) (2) (6)

- Intérêts débiteurs Taux d'usure(6)

 Le TAEG(5) réel, fonction de votre utilisation sera indiqué sur vos relevés de compte.

À SAVOIR

Les clients détenteurs d'un Pack Prestigio, Universal, BCP Jeunes, Grandes Ecoles, Enseignement Supérieur, Futéo, Formule Initial, Confort et Optimal bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert*.

*Sous réserve d'acceptation par la Banque BCP.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION (8)

CRÉDIT RENOUVELABLE NAVEGADOR

- Navegador(7) (8).

 Le crédit renouvelable est un produit de BPCE financement(8) qui fixe les conditions tarifaires.

À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte Bancaire

PRÊTS PERSONNELS

- Taux débiteur Nous consulter
- Frais de dossier (% du montant emprunté) 1,00 %

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par la Banque BCP.
(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure en vigueur fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence ou sur le site internet de la Banque de France (coût de connexion selon votre opérateur) pour la catégorie "crédits de trésorerie". Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
(3)Les informations fgurant dans cette rubrique ne constituent pas une offre de découvert.
(4) Le taux de base Banque BCP est de 6,60% (au 01/09/2026). Le taux est susceptible d'évolution selon les conditions du marché.
(5) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R. 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.
(6) Tel que défni par l'article L.311-1 13° du Code de la consommation. Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fxé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence ou le site internet de la Banque de France.
(7) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque BCP, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.
(8) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs) ; sous réserve d'acceptation de votre dossier par BCPE Financement, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

AUTRES SERVICES

- Mainlevée de garanties 28,60 €
- Information annuelle aux cautions (par lettre) GRATUIT
- Location avec option d'achat[1] Nous consulter

CRÉDITS IMMOBILIERS[2]

- Taux débiteurs Nous consulter

PRÊT VIAGER HYPOTHÉCAIRE[3]

- Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires.

FRAIS

- Frais de dossier (% du montant emprunté) 1,00 %
 - Minimum 560,00 €
- Frais de dossier financement au Portugal (% du montant emprunté) 1,00 %
 - Minimum 560,00 €
- Frais de dossier Prêt à Taux Zéro (PTZ) GRATUIT
- Frais de dossier Prêt Épargne Logement GRATUIT
- Frais de désistement (% du montant du prêt) 0,75 %
 - Maximum 150,00 €
- Frais de modification d'un prêt en cours sans avenant (changement de date ou de compte de prélèvement) 155,00 €
- Frais d'hypothèque sans prêt 107,10 €
- Frais de mise en jeu de garanties (+ frais réels) 38,80 €

PRESTATIONS DIVERSES

- Simulation de décompte de remboursement anticipé GRATUIT
- Réédition tableau d'amortissement en agence 58,00 €
- Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (hors substitution assurance emprunteur) 310,00 €
- Opposition / Subrogation à une compagnie d'assurances 57,15 €
- Renégociation du contrat de prêt (% du capital dû) 1 %
 - Minimum 204,00 €

CAUTIONS

- Information annuelle aux cautions (par lettre) GRATUIT
- Caution délivrée (% par an) 2,10 %
 - Minimum 40,00 €
- Caution nécessitant un acte spécial 117,30 €
- Mise en jeu des cautions émises (par caution) 76,50 €

FRAIS DE GARANTIES

Frais de prise de garantie	Crédit Immobilier	Crédit à la consommation
- Caution compagnie européenne de garanties et cautions - CEGC (SACCEF)	Nous consulter	
- Nantissement de compte ou de créance interne	52,10 €	52,10 €
- Nantissement de compte ou de créance externe	210,00 €	210,00 €
Frais de levée de garantie		
- Mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement)	55,10 €	
- Mainlevée autres garanties	28,60 €	

ASSURANCES[4]

- **Assurance des emprunteurs** Nous consulter

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit[5].

(1) Produit de BPCE LEASE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS PARIS TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.
(2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque BCP, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.
(3) Accessible à partir de 60 ans et sous réserve de commercialisation par votre établissement et d'acceptation par le prêteur.
(4) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.
(5) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

7 ÉPARGNE PLACEMENTS FINANCIERS



Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.
Retrouvez la définition des frais dans le glossaire des frais des placements financiers.

ÉPARGNE BANCAIRE[1]

Épargne réglementée		Épargne à terme
Comptes et livrets d'épargne	Épargne Logement	
- Livret A - Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) - Livret d'Épargne Populaire (LEP) - Livret Jeune - Comptes sur Livret	- Plan Épargne Logement (PEL) - Compte Épargne Logement (CEL)	- Compte à Terme

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

Selon périodicité	Papier	Electronique
- Annuelle	GRATUIT	GRATUIT
- Autre périodicité	1,50 € / relevé supplémentaire	GRATUIT

OUVERTURE/CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE DE COMPTE ET DE GESTION

- Ouverture/Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA PME) GRATUIT
- Ouverture Plan Épargne en Actions (PEA) ou Plan Épargne en Actions dédié aux PME (PEA PME) GRATUIT
- Frais de tenue de compte d'épargne inactif [2] [3] [5] 30,00 €
- Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME inactifs [3] Droits de garde [4]
- Attestation des avoirs 30,60 €

PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT[6]

- Frais max sur versement 1 %
- Frais de gestion sur encours 0,70 % / an
- Frais sur arbitrage 0 %

TRANSFERT

- Transfert CEL / PEL/ PEP vers une autre banque 102,00 €
- Transfert Compte titres ordinaires, PEA/PEA-PME vers une autre banque Dans la limite d'un plafond de 150,00 €
 - Titres cotés 15,00 €/ligne
 - Titres non cotés 50,00 €/ligne

GESTION PRIVÉE

- Le conseil en gestion de patrimoine Nous consulter
- La gestion sous mandat Nous consulter

AUTRES SERVICES

- Eparfix, Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique 8,35 €

A savoir
Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie.
Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.

(1) sous réserve d'éligibilité.
(2) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.
(3) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier.
(4) Ces frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.
(5) cette tarification n'est pas applicable aux comptes et livrets réglementés.
(6) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque BCP, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque BCP peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque BCP peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

DROIT DE GARDE COMPTE-TITRES ORDINAIRE [1]

Gratuit pour les moins de 28 ans *(En vigueur dès le 1er janvier 2026)*

		Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille sur la base d'un arrêté au 30/06 et 31/12 et prélevée semestriellement			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission Taux Minim. proportionnelle)
		Taux (%)	Minim. de perception	Max. de perception	
- Portefeuille composé uniquement de valeurs groupe	Jusqu'à 1500 €		4,06 € / semestre		
	Au-delà de 1500 €		11,68 € / semestre		
- Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	Jusqu'à 30 001,00 €	0,20% /sem.	25,00 € / an		2,30 € / semestre
	De 30 001,00 € à 100 000,00 €	0,10% /sem.			
	A partir de 100 000,00 €	0,05% /sem.			
- Portefeuille sans valeur inscrite			8,50 € / semestre		

Droits de Garde/Frais de tenue de compte
Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres…).

- EURONEXT (Paris – Bruxelles – Amsterdam)

Opération ferme sur le marché au comptant	Par Internet	Par Téléphone	En Agence
- (CTO/PEA) Taux de courtage	0,35 %	1,20 %	1,20 %
- (CTO) Minimum de perception	8,00 €	11,00 €	16,00 €
- (PEA) Minimum de perception	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
- (CTO/PEA) Ordre non exécuté	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
- (CTO/PEA) Ordre annulé	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT

- HORS EURONEXT (Bourses étrangères) Nous consulter
 - Ordre reçu et non exécuté Gratuit
 - Ordre annulé Gratuit

(1) Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au 31/12 de chaque année, calculée par tranche, en fonction du barème indiqué. Pour une information complète et détaillée sur les coûts et frais relatifs aux produits et services financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à ce type d'opération, service, instrument financier ou service auxiliaire que l'établissement fournit au Client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.
(2) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

BON À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Il est à noter que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de bourse.

OPÉRATIONS SUR ORGANISME COMMUN DE PLACEMENT (OPC)[1]

Souscriptions[2]

- Souscription OPC du groupe BPCE Nous consulter
- Souscription OPC hors groupe 31,65 €

Rachats

- Rachat OPC groupe BPCE hors FCP garanti ou à promesse **GRATUIT**
- Rachat avant échéance de fonds à formule Nous consulter
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse Nous consulter

Dépôt de titres non cotés

- Frais de constitution de dossier inclus dans les droits de garde
- Acte de gestion inclus dans les droits de garde
 (opération sur titre, détachement, dividendes...)
- Frais de transaction 1,20% du montant

Transfert total ou partiel de compte-titres

- Vers un autre établissement Dans la limite d'un plafond de 150,00 €
 - Titres côtés 15,00 € / ligne
 - Titres non côtés 50,00 € / ligne

BON À SAVOIR

Une valeur Groupe est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

FONDS À FORMULE

- Frais de souscription Se référer au document d'information clé (DIC)
- Frais de sortie
 (avant échéance et/au à échéance) Se référer au document d'information clé (DIC)

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PEA PME)

Gratuit pour les moins de 28 ans *(En vigueur dès le 1er janvier 2026)*

Les montants sont indiqués en € TTC	DROITS DE GARDE (DDG)		
	Valeur Groupe	Valeurs Hors Groupe	
		Titres Côtés	Titres Non Côtés
Portefeuille composé soit uniquement de valeurs Groupe, soit mixte composé de valeurs Groupe et Hors Groupe, soit de valeurs Hors Groupe			
Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne			
- Jusqu'à 30 001,00 €	-	0,20% /semestre	
- De 30 001,00 € jusqu'à 100 000,00 €	-	0,10% /semestre	
- A partir de 100 000,00 €	-	0,05% /semestre	
- Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	2,30 € /semestre		
- Plafond de perception	Dans la limite de 5 € /an	-	

(1) Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au 31/12 de chaque année, calculée par tranche, en fonction du barème indiqué. Pour une information complète et détaillée sur les coûts et frais relatifs aux produits et services financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à ce type d'opération, service, instrument financier ou service auxiliaire que l'établissement fournit au Client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

(2) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion, sauf en cas de perception de rétrocessions par votre Banque BCP.

BON À SAVOIR
Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1er juillet 2020. Les droits de garde au titre d'un PEA/PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4% sur les encours du plan auquel s'ajoute un forfait par ligne plafonné à 5€ pour les titres cotés et 25€ pour les titres non cotés.

LES AUTRES OPÉRATIONS

- Attestation de plus-values (sur IFU) **GRATUIT**
- Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU) **GRATUIT**
- Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU) 19,15€
- Relevé ponctuel de portefeuille simple 8,55€

TARIFICATION APPLICABLE AUX CONTRATS D'ASSURANCE VIE, AUX CONTRATS DE CAPITALISATION, AU PLAN ÉPARGNE RETRAITE

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

8 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats.) N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire.

La Banque BCP vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 002 041. L'immatriculation Banque BCP peut être contrôlée sur www.orias.fr.

ASSURANCES POUR VOUS ET VOS PROCHES

- **Garantie Santé** (1) Nous consulter
- **Garanties des Accidents de la Vie** (1) Nous consulter
 Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.
- **SÉCUR' Famille 2** (2) Nous consulter
 Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.
- **SÉCUR' Urgence** (3) Nous consulter
 Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 € en 48h, et ce, à la personne de votre choix
- **SÉCUR' Obsèques** (4) Nous consulter
- **EDUCALIA** (5) Nous consulter
 Accompagnement financier pour les enfants, pour leurs études ou leurs projets, en cas de décès du parent assuré.
- **PRECISO** (5) Nous consulter
 Protège la famille du client en cas de décès accidentel, versement d'un capital et d'une rente mensuelle pendant 60 mois en cas du décès accidentel du client.
- **HOSPITALIS PLUS** (5) Nous consulter
 Indemnité journalière en cas d'hospitalisation.
- **SÉRÉNITÉ PLUS** (5) Nous consulter
 Prévois un capital pour l'organisation des obsèques du client.
- **FUNÉRAILLES PLUS** (5) Nous consulter
 Capital servant à couvrir les obsèques en cas de décès du client.
- **BCP SÉCURITÉ** (5) Nous consulter
 Garanti un capital en cas de décès, en fonction du solde moyen de son compte titulaire.

VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- **Assurance Protection Juridica** (par compte courant) (1) 18,00 €/an
- **Protection juridique** (1) Nous consulter
 Contrat qui propose une assistance juridique, à travers une plateforme de juristes professionnels, pour apporter des conseils et un accompagnement au client en cas de litige dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels.

ASSURANCE MOYENS DE PAIEMENT

- **Assurance sur Compte**(1)
 Une assurance (6) permettant de couvrir les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, vos papiers officiels et vos clés.
 - Formule individuelle 36,00 €/an
 - Formule Famille 57,60 €/an

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.
(2) SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.
(3) SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(4) SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.
(5) Contrat assuré par IMPERIO Assurances et Capitalisation S.A., entreprise régie par le code des assurances.
(6) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

ASSURANCES POUR VOS BIENS

- **Assurance Automobile** [1] Nous consulter
- **Assurance 2-Roues** [1] Nous consulter
- **Assurance Multirisques Habitation** [1] Nous consulter
- **Télésurveillance** [2] Nous consulter
- **SÉCUR' Média** [1] Nous consulter

 Contrat unique pour assurer en formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high-tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger pour l'assuré mais également toute sa famille (Conjoint et enfants mineurs).
 - Formule 1 (téléphone portable uniquement)
 - Formule 2 (appareils multimédias portables)

ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- **Assurance sur épargne** [1] Nous consulter

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Assurance Protection de votre identité [4] 18,00 €/an
- Assurance Compte BCP Sécurité (par titulaire) [5] 30,00 €/an
- BCP Protections [6]
 - 1er titulaire 30,00 €/an
 - 2e titulaire 22,00 €/an

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.
(2) Prestation assurée par VERISURE.
(3) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants de moins de 25 ans ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou à l'autre.
(4) Le contrat "BCP JURIDICA" N° 5 521 388 704 est souscrit auprès de JURIDICA - Société Anonyme au capital de 14.627.854,68 - 572 079 150 R.C.S. Versailles - 1, Place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi - Entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.
(5) Contrat assuré par IMPERIO Assurances et Capitalisation S.A., entreprise régie par le code des assurances.
(6) Contrat assuré par Axa France IARD, entreprise régie par le code des assurances.

9 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE

FRAIS DE SUCCESSION EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL (1)

Tarification en vigueur à partir du 13/11/2025 « loi Pirès-Beaune ».
Les modifications tarifaires peuvent évoluer au cours de l'année.

Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints.

- Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé **Gratuit**
- Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs (2) est inférieur à 5965 € **Gratuit**
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple (3) **Gratuit**

Frais applicables	Tarifs
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5965 € et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI)	**1% sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857 €**
Cas d'une succession complexe (4)	**1% sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857 €**

- Évaluation des avoirs du conjoint survivant **Gratuit**

BON À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier ;
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt ;
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès ;
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé…) ;
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits…, réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

(1) Aucun frais de succession pour les mineurs.
(2) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.
(3) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5965 € et en l'absence de facteur de complexité manifeste.
(4) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens de l'article 734 du code civil ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées.
sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.

10 | OPÉRATIONS INTERNATIONALES (2)

OPTION INTERNATIONALE (4)

	FORMULE 1 : VOYAGE		FORMULE 2 : SÉJOUR		FORMULE 3 : SÉJOUR +	
	Gratuité 11-28 ans *		Gratuité 11-28 ans **		Gratuité 11-28 ans ***	
	ZONE EURO	HORS ZONE EURO	ZONE EURO	HORS ZONE EURO	ZONE EURO	HORS ZONE EURO
• Retraits par carte	Illimités (7)	3/mois (6)	Illimités (7)	4/mois (6)	Illimités (7)	Illimités (6)(7)
• Paiements par carte	Illimités (7)	10/mois	Illimités (7)	Illimités (7)	Illimités (7)	Illimités (7)
• Virements	Illimités (9)	-	Illimités (9)	1/mois (8)	Illimités (9)	1/mois (8)
• Tarification	4,00 € / mois		16,00 € / mois		18,00 € / mois	
• Engagement	1 mois (5)		2 mois (5)		2 mois (5)	

Sous réserve de détenir une formule Initial ou Confort. **Sous réserve de détention d'une formule Confort (avant le 01/06/2026), ou de détention d'une formule Initial (à partir du 01/06/2026). *Sous réserve de détenir une formule Optimal.*

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE (2)

Se reporter à la page 9 et 10 pour les paiements et retraits en euros et en devises.

OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

- Commission de service 0,10 % du montant
 - Minimum de perception 30,00 €

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE À L'ÉTRANGER (1)

En euros

- Commission de service 0,10 % du montant
 - Minimum de perception 30,00 €
- Frais de chèque impayé 56,00 €

VIREMENTS INTERNATIONAUX

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en euros hors zone SEPA ou en devises (quelque soit le pays)

- Commission proportionnelle au montant du virement 0,10 % du montant (3)
 - Minimum de perception 25,50 €
- Commission de change 0,05% (3)
 - Minimum de perception 15,30 €
- Rejet réalisé par la banque du bénéficiaire 27,65 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

- Frais par virement 20,40 €
- Commission de change si virement en devises 0,05% (3)
 - Minimum de perception 20,40 €
- Commission pour BIC et/ou IBAN manquant ou erroné 15,10€

BON À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.
Le cours de change appliqué est celui en vigueur au moment de la réalisation de la transaction.

(1) Sous réserve de disponibilité du service. Remise chèque en euros payable en «Crédit Après Encaissement» : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Banque BCP.
(2) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 32).
(3) De la contrevaleur en euros du montant du virement, en fonction du cours de change en vigueur au moment de la réalisation de la transaction (virement en devises).
(4) Service réservé aux détenteurs d'une carte VISA. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.
(5) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour +.
(6) Hors frais applicables par la banque étrangère.
(7) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.
(8) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.
(9) Virements SEPA gratuits et illimités sur BCP DIRECT.

11 TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES

JEUNE 11/28

TARIFICATION SPÉCIFIQUE ET AVANTAGES TARIFAIRES DÉDIÉS AUX JEUNES SELON L'ÂGE

Extrait des offres/services listés dans la présente brochure.

OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

FORMULE INDIVIDUELLE

(voir le détail de l'intégralité des services inclus dans les offres initial, confort et optimal en page 13, 14 et 15).

Jeunes de 11 à 17 ans inclus

	Jeunes de 11 à 17 ans inclus	Jeunes de 12 à 17 ans inclus
	 CB VISA classic à contrôle de solde systématique (1)	 CB VISA classic à contrôle de solde quasi-systématique
Formule Initial	1,00 €/mois - GRATUIT à compter du 01/06/2026	1,00 €/mois - GRATUIT à compter du 01/06/2026
Formule Confort	2,00 € /mois	2,00 € /mois
Formule Optimal	4,00 € /mois	4,00 € /mois

Jeunes de 18 à 28 ans inclus

	 **CB VISA Classic** à contrôle de solde quasi-systématique	 **CB VISA Classic (2) ou CB VISA Classic Navegador (3)** Débit Immédiat ou Débit Différé	 **VISA Premier (2) ou VISA Premier Navegador (3)** Débit Immédiat ou Débit Différé	 **VISA Platinum Navegador (2)(3)** Débit Différé	 **VISA Infinite (2)** Débit Différé
Formule Initial	1,00 €/mois - GRATUIT à compter du 01/06/2026	1,00 €/mois - GRATUIT à compter du 01/06/2026		-	-
Formule Confort	2,00 € /mois	2,00 € /mois	2,00 € /mois	-	-
Formule Optimal	4,00 € /mois	4,00 € /mois	4,00 € /mois	6,00 € /mois	8,00 € /mois

FORMULE FAMILLE

Dans une Formule Famille, le(s) parent(s) règle(nt) une cotisation mensuelle unique permettant ainsi aux jeunes, membres de la famille âgés de 11 à 28 ans inclus, de bénéficier de la formule avec leur propre compte et carte bancaire adaptée selon leur âge ainsi que des services essentiels au quotidien(4).

(1) La carte CB VISA Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 11 ans.
(2) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.
(3) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(4) Les services chéquiers et découvert autorisé ne sont pas éligibles auprès des jeunes mineurs.

MOYEN DE PAIEMENT

MONEY WALKIE [1]

- Porte-monnaie électronique sans contact
- Tarif préférentiel pour les clients de la Banque BCP **Nous consulter**

CRÉDITS À LA CONSOMMATION[2]

PRÊTS PERSONNEL

- Crédit Étudiants, Crédit Permis à 1,00€ par jour
 - Frais de dossier **Nous consulter**

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT [9]

- Frais max sur versement 1 %
- Frais de gestion sur encours 0,70 % / an
- Frais sur arbitrage 0 %

OPTION INTERNATIONALE[3]

	FORMULE 1 : VOYAGE		FORMULE 2 : SÉJOUR		FORMULE 3 : SÉJOUR +	
	Gratuité 11-28 ans *		Gratuité 11-28 ans **		Gratuité 11-28 ans ***	
	ZONE EURO	HORS ZONE EURO	ZONE EURO	HORS ZONE EURO	ZONE EURO	HORS ZONE EURO
• Retraits par carte	Illimités[6]	3/mois [5]	Illimités[6]	4/mois[5]	Illimités[6]	Illimités[5][6]
• Paiements par carte	Illimités[6]	10/mois	Illimités[6]	Illimités[6]	Illimités[6]	Illimités[6]
• Virements	Illimités[8]	-	Illimités[8]	1/mois[7]	Illimités[8]	1/mois[7]
• Tarification	4,00 € / mois		16,00 € / mois		18,00 € / mois	
• Engagement	1 mois [4]		2 mois [4]		2 mois [4]	

**Sous réserve de détenir une formule Initial ou Confort.*
***Sous réserve de détention d'une formule Confort (avant le 01/06/2026), ou de détention d'une formule Initial (à partir du 01/06/2026).*
****Sous réserve de détenir une formule Optimal.*

Dans le cadre d'un retrait par carte au distributeur automatique hors France, des frais peuvent s'appliquer selon les conditions de la banque détenant le distributeur.

(1) Le produit Money Walkie s'appuie sur une carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique. Money Walkie est un service commercialisé par QIIP, société par actions simplifiée au capital de 29 600 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 879 135 879 dont le siège social est situé 5 avenue du Général de Gaulle – 94160 Saint Mandé, et agissant en qualité de distributeur de Xpollens, société par actions simplifiée au capital de 64 427 585 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 501 586 341, dont le siège social est situé 110 avenue de France – 75013 Paris. Xpollens est agréée en tant qu'établissement de Monnaie Électronique au sens de l'article L.525-1 du Code monétaire et financier, par l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09, sous le numéro 16528 (fiche consultable sur HYPERLINK «http://www.regafi.fr»www.regafi.fr).
(2) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par la Banque BCP, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.
(3) Service réservé aux détenteurs d'une carte VISA et pour les opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.
(4) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour +.
(5) Hors frais applicables par la banque étrangère.
(6) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.
(7) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.
(8) Virements SEPA gratuits et illimités sur BCP DIRECT.
(9) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

12 INFORMATIONS UTILES

ASSURANCE : 09 69 36 45 45 (1)(2)

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances.

IMPERIO CLIENTS : 01 41 27 75 75 (1)

PERTE / VOL : 08 92 70 57 05 (1)

En cas de perte ou vol d'un chèque, de votre chéquier ou de votre carte bancaire, avertissez d'urgence votre agence bancaire habituelle et confirmez immédiatement par écrit votre demande de mise en opposition.

CONTESTATION / FRAUDE : 09 69 36 09 02 (1)

En cas de contestation d'opération ou d'utilisation frauduleuse de votre carte bancaire (suite à perte ou vol, vente à distance/internet, contrefaçon). Le Centre de Relation Monétique prend directement en charge votre sinistre et traite votre dossier (du lundi au samedi de 8 h 00 à 22 h 00).

NOS PARTENAIRES

AXA France
Société anonyme à conseil d'administration, au capital social de 214 799 030,00 € - Entreprise régie par le code des assurances - 722 057 460 RCS PARIS - Siège social : 313 Terrasses de l'Arche - 92000 Nanterre.

BPCE ASSURANCES IARD
BPCE Assurances IARD Société anonyme au capital de 61 996 212 €, Entreprise régie par le Code des assurances 350 663 860 RCS PARIS - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT
Société anonyme au capital de 73 801 950 € - Société anonyme au capital de 73 801 950 € - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS PARIS. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE
Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS PARIS - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE
Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS PARIS - TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CNP ASSURANCES
Société anonyme au capital social de 686 618 477 euros, entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, ayant son siège social promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux, enregistrée au SIREN sous le n° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)
Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € - IRCS PARIS n° 542 029 848. Siège social : 182 avenue de France - 75013 PARIS - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE SA (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique. REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581 - I 01QHNQ délivré par l'ADEME. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

IMA PROTECT
Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance) Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31.
Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.

(1) L'accès au site www.banquebcp.fr est gratuit hors coût de connexion selon fournisseur d'accès Internet.

IMA ASSURANCES
Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris – CS 40 000 – 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

IMPERIO ASSURANCES ET CAPITALISATION
Société anonyme à conseil d'administration, au capital social de 32300047,00 €, siège social : est situé au 10, Place de Belgique, 92250 La Garenne-Colombes - 351392543 RCS PARIS.

MSH INTERNATIONAL
Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

VERISURE
Société par actions simplifiée au capital de 1.085.736 euros - Siège social : 1 place du General de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 - Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. ».

BPCE
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris – RCS PARIS n°493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 08 045 100.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Zone EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque

Zone SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :
Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants :
Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

DÉFINITIONS PLACEMENTS FINANCIERS

Compte-Titres Ordinaire (CTO) : compte qui permet d'acheter et de vendre des valeurs mobilières (actions, obligations, fonds, sicav…) sans limite de montant.

Plan Épargne en Actions (PEA) : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées de l'Union européenne et des placements collectifs (fonds, sicav…) investis à 75% au moins en actions de ces entreprises.

PEA PME ETI : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées ou non cotées, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Exchange Traded Funds (ETF) : Fonds indiciels qui suivent le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse. Ils ont pour particularité d'être cotés en continu. Ils sont achetés et vendus comme des opérations de bourse. Les ETF émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

Organismes de Placement Collectif (OPC)[1] : Fonds d'investissement qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières ou dans l'immobilier. Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion agréée).

Produits Structurés : Placement (fonds d'investissement, obligation, etc.) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier, etc.) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. Par exemple : un placement d'une durée de 4 ans, assortie d'une garantie sur le capital placé au bout des 4 années, et dont la performance finale sera égale à 50% de l'évolution de l'indice CAC 40 durant ces 4 années.

Titres non cotés : Les actions non cotées sont généralement émises par des petites et moyennes entreprises à la recherche de financement, directement auprès des investisseurs. Elles ne peuvent pas être achetées ou vendues sur le marché boursier.

Mandat de gestion : contrat par lequel un client (le mandant) donne pouvoir à un gérant (le mandataire) de gérer un portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, fonds et sicav…), en fonction de ses objectifs d'investissement, y compris sa tolérance au risque, de ses connaissances et son expérience et de sa situation financière, y compris sa capacité à subir des pertes.

13 | EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE

LA BANQUE BCP : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

COMMENT EXPRIMER VOTRE MÉCONTENTEMENT ?

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

> En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
> Vous pouvez également écrire au Service Qualité et Satisfaction Client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
Banque BCP Service Qualité et Satisfaction Client 16, rue Hérold, 75001 Paris	www.banquebcp.fr/votre-banque/reclamation-et-mediation/

DÉLAIS DE TRAITEMENT

> Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excédera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
> Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement…), la Banque BCP vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

CAS PARTICULIER

> Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : www.assurances.groupebpce.com - rubrique : reclamation-et-mediation ; www.axa.fr - rubrique : services-assistance/contact-axa/formulaire-reclamation ; www.imperio.fr - rubrique : reclamation.

(1) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir **gratuitement** le médiateur compétent par voie postale, dans le délai d'un (1) an à compter de votre réclamation auprès votre Banque BCP sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

> **Le médiateur de la consommation* de la Banque BCP,** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produit financier) et/ou à la commercialisation d'un produit.

PAR COURRIER
Monsieur le Médiateur de la Banque BCP, TSA 31359 75621 PARIS CEDEX 13

> **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers hors assurance vie (CTO, PEA, obligations, actions, OPC…), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site amf-france.org/fr/le-mediateur, rubrique « Saisir le médiateur »	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

> **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

** Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso*

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils, prenez rendez-vous avec votre conseiller.

Banque BCP

www.banquebcp.fr

ENVELOPPE + PROSPECTUS

BAC DE TRI

Banque BCP, Société par Actions Simplifiée, au capital de 216 125 487 Euros, siège social : 16 Rue Hérold 75001 Paris, N° d'immatriculation au RCS : B 433 961 174 RCS PARIS, Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 041.

Crédit photos : Getty Images

11/2026

l'autreagence